Conditions Générales d'Utilisation

Licence d'usage du logiciel MOEvia — SB Ingénierie

Article 1 — Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) définissent les conditions dans lesquelles la société SB INGENIERIE (« le Concédant ») concède au Client et à ses utilisateurs autorisés un droit d'usage du logiciel MOEvia. Elles complètent les Conditions Générales de Vente et font partie intégrante du contrat liant le Client au Concédant.

Article 2 — Licence concédée

Le Concédant concède au Client, pour la durée de l'Abonnement et dans la limite du nombre de jetons souscrits, un droit d'usage du logiciel MOEvia non exclusif, non cessible et non transférable à un tiers. Ce droit d'usage est strictement limité aux besoins internes du Client et de ses collaborateurs autorisés.

Le logiciel est installé et exécuté sur l'infrastructure du Client ; seule l'authentification des utilisateurs et la gestion des jetons transitent par le serveur de licences du Concédant.

Article 3 — Comptes utilisateurs et jetons flottants

Chaque utilisateur du logiciel se connecte au moyen d'un identifiant nominatif rattaché au Compte du Client. Le nombre d'utilisateurs pouvant être connectés simultanément est limité au nombre de jetons souscrits ; le Client peut créer autant d'identifiants nominatifs que souhaité, seule la connexion simultanée étant contrainte par le nombre de jetons disponibles.

Le Client est responsable de la confidentialité des identifiants attribués à ses collaborateurs et de toute utilisation qui en serait faite.

Article 4 — Restrictions d'usage

Le Client s'interdit, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers :

- de céder, sous-licencier, louer ou mettre à disposition d'un tiers l'accès au logiciel en dehors de sa propre structure ;
- de procéder à toute opération de rétro-ingénierie, décompilation ou désassemblage du logiciel, sauf dans les cas où la loi l'autoriserait expressément et sous réserve d'en informer préalablement le Concédant ;
- de contourner ou de tenter de contourner le mécanisme de gestion des jetons pour dépasser le nombre de connexions simultanées souscrites ;
- d'utiliser le logiciel à des fins de développement d'un produit concurrent.

Article 5 — Propriété intellectuelle du logiciel

Le logiciel MOEvia, son code source, son architecture, sa documentation et les éléments qui le composent demeurent la propriété exclusive du Concédant. Aucune disposition des présentes ne saurait être interprétée comme emportant cession, même partielle, de droits de propriété intellectuelle au bénéfice du Client.

Article 6 — Mises à jour et évolutions

Le Concédant fait évoluer le logiciel de façon continue et met les mises à jour correctives et évolutives à disposition des Clients dans le cadre de leur Abonnement, sans supplément de prix, dans la limite du périmètre fonctionnel de leur formule.

Article 7 — Données du Client et infrastructure

Le logiciel étant hébergé et exécuté chez le Client, celui-ci demeure seul responsable de son infrastructure informatique (matériel, réseau, sauvegardes) et de l'intégrité de ses données métier. Le Concédant n'a ni accès ni visibilité sur ces données dans le cadre de l'exploitation normale du logiciel.

Article 8 — Suspension et fin de la licence

Le droit d'usage concédé au titre des présentes cesse de plein droit à l'échéance ou à la résiliation de l'Abonnement, dans les conditions prévues par les Conditions Générales de Vente. En cas de suspension pour impayé, l'accès au logiciel est rendu impossible via le serveur de licences jusqu'à régularisation, sans que cela n'affecte les données métier hébergées chez le Client.

Article 9 — Support et assistance

Le Concédant apporte une assistance raisonnable au Client pour l'utilisation du logiciel, selon des modalités précisées au devis ou, le cas échéant, dans une annexe dédiée au niveau de service (SLA).

Article 10 — Droit applicable

Les présentes CGU sont soumises au droit français et suivent, pour tout litige, les règles de compétence prévues à l'article 12 des Conditions Générales de Vente.